



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 19/10/2021

Sécurité routière : mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique à destination des deux-roues motorisés

Dans les Vosges, le nombre d'accidents corporels impliquant des deux-roues motorisés ne cesse d'augmenter. Ils représentent aujourd'hui 44 % des accidents contre 22 % entre 2015 et 2019. L'année 2020 est volontairement exclue de la comparaison en raison de la crise sanitaire qui a beaucoup réduit la circulation routière.

Au 30 septembre 2021, 35 % des victimes de la route dans les Vosges sont des usagers de deux-roues motorisés (7 sur 20), ce qui en fait la deuxième catégorie de victimes derrière les usagers véhicules légers alors qu'ils sont bien moins nombreux.

Face à ce constat, le préfet des Vosges a souhaité la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique aux deux-roues motorisés.

Élaboré en collaboration avec l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de la Gendarmerie Nationale et la mission sécurité routière des Vosges, ce plan a été présenté hier par Mme Virginie Martinez, directrice de cabinet du préfet, aux différentes associations de motards du département (FFMC88, association moto-club des Images et Association de formation des motards).

Les représentants des associations ont ainsi été amenés à présenter leurs observations et à faire part de leurs propositions qui permettront de coconstruire un plan d'actions 2022.

Ce plan d'actions se décline autour quatre axes prioritaires :

- **la communication** : il s'agira de relayer le plus largement possible des messages de prudence et de prévention pour sensibiliser l'ensemble des motards vosgiens.

- **le comportement des usagers** : des formations à la trajectoire de sécurité seront proposées à l'instar de ce qui a déjà été fait en 2021 grâce aux chargés de mission moto des Vosges et à des bénévoles. La programmation d'opérations de contrôle se poursuivra.

- **l'équipement** : des partenariats seront recherchés avec les différents acteurs (auto-écoles, associations de sécurité routière, garages, revendeurs, etc.) pour participer au financement d'équipement de protection.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



- **les infrastructures** : lancement de l'application mobile "*Ma route en deux-roues motorisés*". Elle permet à des motards désignés de signaler des problèmes d'infrastructures et de saisir les gestionnaires de voirie. Un bilan de ces signalements sera fait dans six mois.

Par ailleurs, un spot dédié à la sécurité routière va être diffusé au mois de novembre sur une radio locale, pour inviter les Vosgiens à la plus grande prudence sur les routes.

En effet, au-delà de l'accidentalité deux-roues motorisés, le chiffre des victimes de la route est en hausse par rapport à la moyenne des cinq dernières années, puisque 20 personnes ont déjà perdu la vie contre 18 en moyenne à la même date les années précédentes.

La sécurité des deux-roues motorisés constituera l'un des enjeux prioritaires du prochain plan départemental d'actions sécurité routière 2022 adopté prochainement.

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

